



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°

Du

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Modification des délibérations d'organisation de la direction des ressources humaines, de la direction des finances et de la direction du système d'information de la province Sud

P.J. : Un projet de délibération

Le présent projet vise à :

- la mutualisation des affaires administratives et comptables de la DRH, DFI et DSI,
- la modification des missions du service de gestion du personnel et de la rémunération de la DRH.

I – De la mutualisation des affaires administratives et comptables de la DRH, DFI et DSI

La direction des ressources humaines (DRH) dispose, au sein de son organisation, d'une cellule administrative et de gestion des moyens (CAGM) chargée du suivi du budget et de la comptabilité, du secrétariat, de la gestion des moyens, des personnels ainsi que du courrier arrivée et départ de ladite direction.

Pour leur part, les directions du système d'information (DSI) et des finances (DFI) disposent d'un bureau administratif et comptable dont les missions sont identiques, voire similaires à celles dévolues au CAGM de la DRH. Ce bureau est actuellement, d'un point de vue juridique, rattaché à la DSI mais a vocation à étendre son champ de compétence sur la gestion des affaires administratives et comptables de la DFI.

La DRH, la DFI et la DSI sont toutes trois localisées au sein du même complexe immobilier, l'immeuble « Le Clémenceau ».

Aussi, dans un souci de mutualisation des activités communes telles que la gestion administrative interne (accueil, coordination des secrétariats, courriers arrivée et départ, gestion des personnels), logistique (fourniture et matériel de bureau, véhicule de service, etc.) et comptable (préparation budgétaire, exécution comptable des crédits), il est proposé :

- d'une part, d'élargir les missions de la CAGM de la DRH en lui confiant la gestion des activités administratives et comptables de la DFI et de la DSI ; missions jusqu'à ce jour dévolues au bureau administratif et comptable de la DSI ;
- d'autre part, de supprimer de l'organisation de la DSI, l'existence de bureau administratif et comptable dont les missions et le personnel (soit 5 agents) seront transférés à la CAGM.

La mise en œuvre juridique de cette proposition de mutualisation conduira à modifier :

- par voie de délibération, les délibérations actuelles de création de la DRH et de la DSI ;
- par voie d'arrêté, les arrêtés actuels d'organisation desdites directions.

II – Modification des missions du service de gestion du personnel et de la rémunération de la DRH

Actuellement, le suivi et le développement du logiciel de gestion des ressources humaines au sein de la DRH dénommé « TIARHE » sont confiés à deux chargés d'études rattachés directement auprès du directeur des ressources humaines.

Dans un souci de rationalisation, et compte tenu des missions actuelles du service de gestion du personnel et de la rémunération (SGPR) dont l'activité est centrée sur l'utilisation du logiciel TIAHRE, il est apparu plus opportun de rattacher cette mission spécifique audit service.

Par conséquent, il est proposé, d'ajouter à liste des missions dévolues au SGPR, le suivi et le développement du logiciel de gestion des ressources humaines au sein de la direction des ressources humaines dénommé « TIARHE ».

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.